

# CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

L'entreprise Anjou trajet effectue des prestations de transport au moyen de Véhicules de Transport avec Chauffeur (VTC), exclusivement sur réservation et à un prix préalablement défini. Le siège social de Anjou trajet est situé au 2 bis rue Xavier & Jo de Quatrebarbes 49330 ETRICHE.

L'entreprise Anjou Trajet est immatriculée au registre du commerce sous le numéro 815 374 996 et au Registre des Exploitants de Voiture de Transport avec Chauffeur du Ministère de l'Environnement, de l'énergie et de la Mer.

## **1 – OBJET**

Les présentes Conditions Générales ont pour objet de définir les conditions applicables aux contrats de prestation de transport conclus entre Anjou Trajet et ses clients. En utilisant les services d'Anjou Trajet, le Client est présumé avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente et les avoir pleinement acceptées.

## **2 – FORMATION DU CONTRAT DE PRESTATION DE TRANSPORT**

Le Client peut effectuer une demande de prestation 24 h/24 et 7j/7 sur le site Internet [www.anjoutrajet.com](http://www.anjoutrajet.com) ou par téléphone au 06 24 05 61 11. Le client fournit toutes les informations concernant sa demande de prestation. Il est seul responsable de ces informations dont les suivantes sont considérées comme essentielles au contrat : date de la prestation de transport, lieu de prise en charge, lieu de dépose, horaire de prise en charge, nombre de passager (adulte/enfant), nombre de bagage(s), nature de la prestation (transfert, mise à disposition). L'Anjou Trajet fixe le prix de la prestation en fonction notamment des informations fournies par le Client.

Le paiement du prix est réalisé

Après confirmation par le Client de sa demande de prestation et paiement du prix, Anjou Trajet lui adresse, en retour, par mail exclusivement, un bon de réservation récapitulant les informations liées à la prestation. Le client est responsable de la vérification des informations figurant dans le bon de réservation. En cas d'impossibilité pour Anjou Trajet d'envoyer par mail ledit bon de réservation, la réservation est présumée conforme à la demande du client.

### **3 – TARIFS**

Anjou Trajet fixe le prix de la prestation en fonction notamment des informations fournies par le Client. Le prix comprend, le service chauffeur, le carburant et les assurances illimitées des personnes transportées, les péages sont inclus dans le transport. Ne sont pas inclus dans la prestation les frais de parking.

### **4 – RÈGLEMENT**

Modes de paiement acceptés : Espèces, virements. Toute prestation de transport par transfert ou mise à disposition est payable à la commande.

### **5 – RÉSERVATION ET ANNULATION**

#### **5 – 1 – RÉSERVATION :**

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente. Le client et le prestataire s'engagent à respecter toutes les clauses citées dans le présent contrat. Aucune modification ne pourra être apportée aux conditions ci-dessus sauf entente préalable entre les parties. Le présent contrat se trouverait suspendu ou annulé de plein droit et sans indemnités d'aucune sorte dans tous les cas reconnus de force majeure (événement extérieur à Anjou Trajet) telle que la perturbation des voies de circulation, intempéries, de manifestation, d'accident, panne ou dysfonctionnement des réseaux de télécommunication, pénurie de main d'œuvre ou de matériels ... Le contrat n'est réputé conclu qu'une fois que le paiement de la commande soit encaissé. À défaut il est caduc de plein droit.

Toute réservation d'une voiture avec chauffeur est obligatoire et doit être effectuée au moins 24 heures à l'avance par le site internet ou en dernière minute par téléphone selon les disponibilités.

Particularité pour une prise en charge en gare et aéroport :

Dès votre arrivée allumez votre téléphone portable.

Veillez noter dans « information complémentaire » lors de la réservation le numéro de vol ou de train.

Pour les vols, si vous n'avez pas de bagage enregistré en soute, les 15 minutes d'attente incluses dans la course suffisent généralement. Cependant si vous devez

recupérer des bagages enregistrés et/ou si vous venez d'une destination non Européenne, le temps de sortie de l'avion, la récupération des bagages et l'éventuel contrôle des forces de l'ordre nécessitent des délais assez importants.

Pour ne pas avoir à payer une attente, nous vous conseillons d'ajouter un délai de 30 minutes.

### **5 – 2 – ANNULATION :**

Une réservation peut être annulée par le client, avant l'horaire de prise en charge indiquée dans le bon de réservation, par e-mail à [contact@anjoutrajet.com](mailto:contact@anjoutrajet.com) ou au 06 24 05 61 11:

- Remboursement à 80 % si l'annulation intervient plus de 48 heures avant l'horaire de prise en charge
- Remboursement à 50 % si l'annulation intervient plus de 24 heures avant l'horaire de prise en charge
- Remboursement à 0 % si l'annulation intervient moins de 24 heures avant l'horaire de prise en charge.

### **5 – 3 – RETARD**

Tout retard excessif sera majoré.

## **6 – QUALITÉ DE SERVICE**

Le transport de personnes à titre onéreux est une activité réglementée. Seuls les véhicules autorisés peuvent effectuer ce service et :

- Munis d'un numéro de carte professionnelle délivrée par la préfecture.
- Munis d'une attestation d'immatriculation délivrée par le Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie, Bureau de l'organisation du transport routier de voyageurs / pôle VTC
- Munis d'un macaron d'immatriculation apposé au pare-brise du véhicule.

Anjou Trajet s'engage à réaliser ou à faire réaliser les prestations de transport conformément au bon de réservation et dans le respect de toute réglementation et législation en vigueur.

En cas de sous-traitance, l'entreprise Anjou Trajet s'assure que les personnes et sociétés auxquelles elle fait appel remplissent les mêmes conditions.

## **7 – RESPONSABILITÉS**

Anjou Trajet est garantie par une compagnie d'assurance notoirement solvable qui couvre les risques liés à son activité conformément à la réglementation en vigueur.

En cas de litige, la responsabilité de l'entreprise Anjou Trajet ne pourra être retenue qu'à la condition pour le Client de rapporter la preuve d'un comportement fautif de cette dernière et d'un lien de causalité avec le préjudice invoqué.

L'assurance Multirisque illimitée de l'entreprise Anjou Trajet couvre les responsabilités liées à l'entreprise.

Le client est responsable de ses actes juridiquement et pénalement.

### **7 – 1 – RESPONSABILITÉ DU CLIENT ET DES PERSONNES TRANSPORTÉES**

Le client et l'ensemble des passagers s'engagent à respecter le chauffeur et le véhicule ainsi que les dispositions suivantes :

- Respect des règles du Code de la Route (port de la ceinture de sécurité, siège auto, rehausseur ...),
- Interdiction de fumer, de manger et de transporter des matières dangereuses. Au besoin, votre chauffeur fera un arrêt sur le trajet.
- Interdiction de consommer de l'alcool à bord du véhicule,
- Les bagages sont acceptés et demeurent sous la responsabilité du client. L'entreprise Anjou Trajet ne pourra être tenue responsable en cas de dégradation et/ou de perte de bagages ou appareil électronique (téléphone, tablette etc).
- Toute dégradation au véhicule, du fait du client, sera intégralement à sa charge
- Pour toutes autres dégradations entraînant une immobilisation du véhicule :- Facturation au réel + Frais d'immobilisation + Manque à gagner en chiffre d'affaires sur une moyenne des 3 derniers mois. En cas de dégradation entraînant une annulation de la prestation suivante, un forfait fixe de 150,00€ sera appliqué en sus, payable de suite en espèces..
- Le nettoyage en cas de vomi sera facturé 150,00€ TTC en plus de la prestation payable de suite en espèces.

- Les animaux domestiques, de petites tailles, sont acceptés, à conditions d'être dans une cage de transport. Les chiens d'assistance de grande taille sont admis.

Le non-respect de ces dispositions engage la responsabilité exclusive du client et des passagers tant à l'égard de Anjou Trajet que des tiers. L'entreprise Anjou Trajet décline toute responsabilité concernant les agissements de son client avant et après son transport. Anjou Trajet se réserve le droit de refuser la prise en charge, ou de débarquer, un passager qui ne respecterait pas ces obligations, ainsi qu'un passager alcoolisé.

## **7 – 2 – RÉCLAMATIONS**

Toute réclamation n'est recevable que dans les 5 jours de l'exécution de la prestation de transport concernée. Tout différent relève des Tribunaux au lieu du Siège Social de l'entreprise Anjou Trajet.

## **8 – MISE A DISPOSITION / TRANSFERT**

### **8 – 1 – TRANSFERT :**

La prestation de transfert commence à l'adresse du siège de l'entreprise Anjou Trajet et s'achève dès l'arrivée du client à l'adresse prévue.

### **8 – 2 – MISE A DISPOSITION :**

Mise à disposition : le transport est en kilométrage limité dans le cadre de mise à disposition à l'heure